## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 31 janvier 2014 à 20 heures 30

#### COMPTE-RENDU

Présents: M. J. BERTHOU, Maire; Mme S. VIRICEL, 1<sup>er</sup> Adjoint; Mmes P. DRAI, 2<sup>e</sup> Adjoint; S. ESCOBESSA, 3<sup>e</sup> Adjoint; J. BOUVIER, 4<sup>e</sup> Adjoint; M. G. BAULMONT, 5<sup>e</sup> Adjoint; H. SECCO, 6<sup>e</sup> Adjoint; A. ROUX, 7<sup>e</sup> Adjoint; M. H. CHARLES, 8<sup>ème</sup> Adjoint; Mme C. CHAMPION; MM. J-P. BOUVARD; A. GIRON; J-P. SAINT ANTOINE; Mme B. PFAENDER; MM. P. BERTHO; G. CORGIER-; P. GUINET; Mmes I. JOLY; M-C. JOLIVET; M. P. PROTIERE; B. TOURANCHEAU; Mme K. HANINE-; M. J-M. BODET; Mmes N. JOUTARD-; M. ROUGER; V. TOURTE; Au. GIRON; D. LEPROMPT

Absents:

Madame ESCOBESSA
Monsieur SAINT-ANTOINE
Madame PFAENDER
Monsieur CORGIER
Madame JOLY
Monsieur PROTIERE donne pouvoir à Madame VIRICEL
Monsieur TOURANCHEAU
Madame ROUGER donne pouvoir à Madame DRAI
Madame LEPROMPT

La séance est ouverte à 20 heures 30

### I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Georges BAULMONT a été désigné secrétaire de séance.

### II APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 décembre 2013

Monsieur le Maire a demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations sur le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2013.

Monsieur André GIRON a déclaré ne pas approuver ce compte rendu car ses propos n'étaient pas retracés.

Le Conseil approuve le compte-rendu de sa séance du 13 décembre 2013 par 20 voix pour et 1 voix contre.

#### III AFFAIRES GENERALES

1° <u>Information des conseillers municipaux des décisions prises par le Maire au titre de 1'article L 2122-23</u> du Code Général des Collectivités Territoriales

rapporteur Mme VIRICEL

En application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT, l'Assemblée a donné délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

En vertu des dispositions de l'article L 2122-23 de ce même code, le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

2° Convention avec le Centre de Gestion - Mission d'archivage

rapporteur M. BERTHOU

La Commune de Miribel se trouve actuellement devant la nécessité d'archiver un grand nombre de dossiers émanant de ses différents services. En vue d'effectuer les travaux d'archivage, le Centre de Gestion de l'Ain a la possibilité de mettre un archiviste à disposition des Communes.

Un projet de convention de mission d'archivage a été établi par le Centre de Gestion. Cette convention expose le contenu de la mission et les modalités de sa réalisation, notamment le coût journalier qui est fixé forfaitairement à 250 euros, et sa durée qui sera de 37 jours ouvrés.

Cette convention a été soumise à l'Assemblée qui l'a approuvée à l'unanimité et a habilité le Maire à la signer.

### IV PERSONNEL COMMUNAL

rapporteur M. BERTHOU

# 1° Modification du tableau des emplois

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier le tableau des emplois afin d'intégrer les créations de postes et les suppressions de postes au 1<sup>er</sup> janvier 2014, lesquels ont reçu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire 6 décembre 2013.

## 2° Participation à la protection sociale complémentaire des agents

Conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, donnant la possibilité aux collectivités de participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents, et après avis favorable du comité technique paritaire en date du 6 décembre 2013, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer comme suit, les modalités de contribution de la Commune :

- 1. Participation aux cotisations des contrats souscrits par les agents à une complémentaire santé « labellisée » par le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011.
- 2. Modulation d'une participation forfaitaire mensuelle en fonction des membres de la famille couverts par le contrat de l'agent :
  - Agent seul ou couple sans enfant : 12,00 €
  - Avec un ou plusieurs enfants couverts par le contrat : 24,00 €

Cette participation sera versée mensuellement avec le salaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La dépense annuelle correspondante s'élève à la somme de 30 000 € (trente mille euros) au titre de l'année 2014.

V FINANCES

rapporteur M. BERTHOU

### 1° Budget Primitif 2014

Monsieur le Maire a présenté à l'Assemblée les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2014.

### Pour le Budget Communal:

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes, à 9 595 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement comprennent un projet de virement à la section d'investissement de 1 025 000 euros, et sont caractérisées par une augmentation des charges à caractère général (chapitre 011), arrêtées à 2 593 000 euros, et de charges de personnel (chapitre 012) de 4 220 000 euros.

Cette augmentation est prévue pour tenir compte des majorations de T.V.A., de la mise en œuvre des rythmes scolaires, et du glissement vieillesse Technicité.

Il est également à noter que le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales connaît également une forte majoration, passant de 157 000 euros à 230 000 euros.

Les recettes de fonctionnement connaissent une progression moindre, due essentiellement à l'augmentation des bases fiscales, les taux d'imposition n'étant pas modifiés.

La progression des dépenses étant plus rapide que celle des recettes, la capacité d'autofinancement est réduite pour 2014.

Ainsi, en investissement, les dépenses sont fixées à 2 319 453 euros, dont 2 082 000 euros de dépenses d'équipement brut. Ces dépenses d'équipement sont majoritairement constituées d'opérations pluriannuelles telles que la salle des fêtes des Echets, l'aménagement du quartier du Trève, et d'opérations amorcées en 2013, mais réalisées en 2014, telles que l'aménagement du chemin sous les Balmes, ou la création d'un skate parc.

Les recettes d'investissement nécessitent l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 180 453 euros pour aboutir avec les recettes propres de 724 000 euros, l'amortissement de 390 000 euros et le virement de 1 025 000 euros, à un total de 2 319 453 euros.

Le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2014 a été voté par 20 voix pour, et une abstention. Les éléments relatifs aux votes des subventions sont retranscrites au point V 3°.

# Pour le budget du service de l'Assainissement :

En exploitation, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 537 184 euros, avec un projet de virement en section d'investissement de 79 034 euros.

Les dépenses d'investissement de 259 034 euros comprennent en opération d'équipements 128 000 euros constitués pour 68 000 euros de la fin des travaux d'assainissement du quartier du Trève, et pour 60 000 euros de divers travaux.

Elles sont financées par les recettes propres d'investissement de 80 000 euros, auxquelles s'ajoutent 100 000 euros de dotations aux amortissements et les 79 034 euros de virement, pour aboutir à l'équilibre de 259 034 euros.

Monsieur André GIRON ayant demandé pourquoi les recettes de subventions d'investissement étaient de seulement 10 000 euros, Monsieur le Maire a répondu que cette somme correspondait à un solde des conventions de subventions souscrites, qui au total, approchaient 500 000 euros pour le programme d'investissement du mandat, et qu'il appartiendra à l'équipe municipale prochainement élue d'engager une nouvelle demande.

Le budget primitif du service de l'assainissement pour 2014 a été approuvé à l'unanimité.

### Pour le budget de la ZAC Centre Ville :

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 690 835 euros, constitués majoritairement des opérations d'ordre de valorisation de stocks, les dépenses réelles de 315 000 euros comprenant le montant d'une acquisition à réaliser pour 215 000 euros, et une somme de 100 000 euros de travaux d'équipements.

La section d'investissement s'équilibre à la même somme de 1 690 835 euros par le jeu des opérations d'ordre, et comprend un emprunt d'équilibre de 315 000 euros.

Le budget primitif de la ZAC Centre Ville a été voté à l'unanimité.

# Pour le budget de la ZAE Folliouse :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 353 474 euros et comprend essentiellement la vente de l'avant dernière parcelle de la zone pour 197 200 euros.

La section d'investissement s'équilibre pour sa part à 303 474 euros par le biais des opérations d'ordre de revalorisation des stocks.

Le budget primitif de la ZAE Folliouse pour 2014 a été approuvé à l'unanimité.

### 2° Budget Primitif 2014 - Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition appliqués en 2013 pour l'année 2014. Ces taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 9,73 % - Foncier bâti : 11,83 % - Foncier non bâti : 42,29 %

# 3° Attribution de subventions 2014

Les conseillers municipaux et adjoints directement intéressés par le vote de subventions aux associations auxquelles ils participent n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

L'Assemblée à approuvé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 32 845 euros à l'Union Laïque de Miribel, de 196 058 euros à CESAM, et de 190 000 euros à l'O.C.M.

Les subventions des autres associations ont été approuvées à l'unanimité, tel que retracé dans le tableau cijoint.

Monsieur le Maire a fait part des motifs des décisions prises pour différentes associations, et notamment pour « les accrobads de la côtière » qui est une association nouvellement créée, fonctionnant au gymnase de Beynost, et comportant un grand nombre d'adhérents extérieurs à Miribel.

Monsieur André GIRON a indiqué que « les accrobads de la côtière » utilisent à l'heure actuelle, le gymnase de Beynost, et non les installations de Miribel, car elle n'a pu bénéficier d'un créneau horaire sur les équipements de la Commune, et que la Commune a déjà alloué une subvention à une association déjà créée dans l'année.

Monsieur le Maire précise que cette association créée dans l'année, poursuivait les activités d'une association qui avait cessé son fonctionnement.

Monsieur BODET a porté à l'attention de l'Assemblée que cette association est issue de l'U.L.M., et que l'U.L.M. a bien voulu, à cette occasion, lui laisser le créneau horaire dont elle disposerait au gymnase de Beynost.

Monsieur le Maire a indiqué que les créneaux d'utilisation des équipements de la Commune sont de plus en plus contraints, et que c'est également le cas pour les autres communes de la C.C.M.P.

Si à chaque scission d'associations du fait du succès d'une activité ou d'une autre, le Commune doit répondre par le versement d'une subvention de fonctionnement et l'attribution de locaux, elle risque de faire face à un problème qu'il sera difficile de régler.

C'est pourquoi il a été évalué qu'il était nécessaire d'obtenir des informations complémentaires sur cette demande avant de prendre une décision.

Globalement, la Commune de Miribel ainsi que les autres Communes du secteur, font des efforts remarquables pour permettre le bon fonctionnement des activités associatives, et on arrive progressivement à une mutualisation des moyens en ce domaine.

# 4° Autorisation de programme - Aménagement du quartier du Trève

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2013, l'Assemblée avait adopté une autorisation de programme pour le financement des travaux d'aménagement du quartier du Trève, pour un montant total de 1 360 000 euros. Il a été proposé au Conseil Municipal d'approuver une modification de l'échéancier des crédits de paiement de la manière suivante :

Prévu par délibération du1/02/2013		montant modifié		
2013	335 000 €	335 000 €		
2014	725 000 €	400 000 €		
2015	300 000 €	625 000 €		

Monsieur GIRON indique qu'au coût de 1 360 000 euros du programme d'aménagement, il faut ajouter le coût des terrains nécessaires à la construction de nouveaux logements, après la démolition du Valserine. Notamment, la Commune a acquis les terrains situés devant l'école H. Deschamps sur lesquels DYNACITE

va engager une opération de construction. De plus, de ce fait, la Commune devra refaire la géométrie du carrefour.

Monsieur BAULMONT rappelle que l'aménagement du carrefour devant l'école H. Deschamps est un projet envisagé depuis six ans, et qu'il n'est pas conditionné par la réalisation du bâtiment DYNACITE.

Monsieur le Maire précise que la participation de la Commune à l'aménagement du quartier du Trève fait partie d'une opération globale où DYNACITE investi environ 10 millions d'euros avec l'aide de l'Etat, de la Région, et du Conseil Général. Il rappelle également que DYNACITE et la CCMP participent à l'acquisition des terrains situés en face de l'école H. Deschamps, et qu'une partie de ces terrains sera utilisée pour créer un espace de parking face à l'école publique, d'environ dix places.

Dès lors, le coût d'acquisition des terrains reste minime par rapport au reste de l'opération.

Le Maire rappelle l'importance de la rénovation du Trève et la dédensification du nombre de logements avec la démolition d'un immeuble.

Le Conseil Municipal a approuvé la modification du programme, à l'unanimité.

# 5° Modification des modalités d'une garantie d'emprunt accordée à l'Institution J. Guillon

Par délibération en date du 23 juillet 2010, le Conseil Municipal avait accordé la garantie communale pour un emprunt de 5 200 000 euros contracté par l'Institution J. Guillon pour financer des travaux d'extension et de rénovation de la résidence EHPAD Bon Séjour.

Par courrier en date du 6 décembre 2013, Monsieur le Directeur d'établissement J. Guillon, a fait part au Maire du bon déroulement de l'opération, mais aussi de la complexité du phasage des travaux obligeant à en modifier l'ordonnancement.

En effet, la période de préfinancement de ce prêt, d'une durée de 36 mois, arrive à son terme et le prêt doit être débloqué dans son intégralité, entraînant le début du remboursement des annuités. Le montant qui va être débloqué est trop important par rapport au besoin immédiat.

Un accord a été trouvé avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour transformer le prêt initial en deux prêts de 2 600 000 euros représentant le même montant total initial de 5 200 000 euros.

Il convient donc de modifier la délibération du 23 juillet 2010 de la manière suivante :

- Montant emprunté : 2 600 000 €

Taux fixe: 3,47 %Durée: 30 ans

- Garantie communale sollicitée à hauteur de 20 %

- 1<sup>ère</sup> échéance : 1<sup>er</sup> mars 2014

Il est à préciser que l'Institution J. Guillon sollicitera la Commune ultérieurement pour lui accorder sa garantie, à hauteur de 20 %, pour un second emprunt de 2 600 000 € auprès de la CDC.

Le Conseil Municipal a décidé de modifier sa délibération du 23 juillet 2010, d'accorder la garantie communale pour ce prêt et habiliter le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé avec la CDC.

### 6° Tarifs de location de la salle des fêtes aux Echets

La construction de la nouvelle salle des fêtes aux Echets est réalisée. Il convient donc d'en fixer les tarifs de location.

Les tarifs suivants ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal. Il est précisé que le fonctionnement de cette salle sera calqué sur celui de la salle polyvalente au Mas-Rillier en ce qui concerne les modalités de mise à disposition.

Utilisateurs	Tarif de location de base/jour	Tarif « nettoyage »	Tarif « utilisation de la cuisine »	Location d'un micro	Dépôt de garantie	Versement d'arrhes à la réservation
Associations miribelanes	gratuité	105 €	70 €	30 €	800 €	non
Particuliers miribelans	500 €	105 €	70 €	30 €	800 €	20 % du montant de la location
Utilisateurs extérieurs	600 €	105 €	70 €	30 €	800 €	20 % du montant de la location

VI URBANISME rapporteur M. ROUX

# 1° Acquisition d'une parcelle pour mise à l'alignement rue des Garines

Il a été proposé à l'Assemblée d'acquérir, pour régularisation suite à la mise à l'alignement de la rue des Garines, une parcelle cadastrée section AH n° 574 de 17 m2 au prix global et forfaitaire de 50 euros. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, cette acquisition et ses modalités et a habilité le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, notamment l'acte notarié.

# 2° Vente de parcelles

La Commune, par exercice de son droit de priorité, s'est récemment rendue propriétaire de deux parcelles appartenant à l'Etat. Il s'agit de parcelles cadastrées section ZI n° 185 de 1 170 m2 et ZI n° 186 de 4 730 m2, toutes deux en nature de terre et sises au lieudit « Grand Vivier » aux Echets.

L'actuel exploitant de ces terres a depuis fait connaître son désir d'acquérir ces deux parcelles au prix estimé par le service des Domaines, à savoir une somme globale de 2 360 euros.

Il est à préciser que la Commune a acquis ces terrains pour cette même somme, par acte administratif signé le 3 septembre 2013.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, cette vente et habiliter le Maire à signer tout document s'y rapportant, notamment l'acte notarié.

## VII INTERCOMMUNALITE

rapporteur M. BERTHOU

1° <u>Modification des statuts de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (C.C.M.P.) – transfert de la voirie interne du forum des sports et des parkings Est de St-Maurice-de-Beynost</u>

Le conseil communautaire de la C.C.M.P., lors de sa séance du 17 octobre 2013 a décidé, dans le cadre de sa compétence « nouvelles voiries d'intérêt communautaire » de déclarer d'intérêt communautaire :

- la voirie interne du forum des sports de St-Maurice-de-Beynost, de l'entée Est au chemin des Baterses
- le terrain situé à l'est du terrain d'honneur et actuel parking Est du forum des sports.

Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, ces transferts doivent faire l'objet d'une délibération concordante des conseils municipaux des Communes membres de la C.C.M.P.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, cette modification statutaire dans des termes concordants.

#### VIII ENVIRONNEMENT

rapporteur M. BERTHOU

1° <u>Adhésion de la Commune à l'Association pour la création du Parc Naturel Régional de la Dombes</u> (PNRD) – Désignation de délégués

Le Comité de pilotage local du projet de Parc Naturel Régional de la Dombes a fait part au Maire du résultat des études d'opportunité et de faisabilité qui ont été réalisées et qui concluent à l'intérêt de mettre en œuvre la réalisation de ce projet.

Pour ce faire, il a été procédé à la création d'une association réunissant l'ensemble des acteurs dombistes, dont les communes.

Les statuts de cette association ont été présentés à l'Assemblée pour approbation. Il est rappelé que chaque conseiller municipal a été destinataire de ce document adressé par mail le 24 janvier 2014.

Monsieur le Maire a indiqué que ces statuts prévoyaient une participation des Communes au prorata des habitants et au prorata des potentiels fiscaux, ce qui présente une disproportion pour la Commune de Miribel, compte tenu de la faible surface de son territoire qui sera concernée par le PNR de la Dombes.

Il a alors proposé que l'adhésion de la Commune soit conditionnée à la prise en compte dans le calcul de sa participation, de la proportion de la surface de son territoire concerné.

Monsieur GIRON a indiqué qu'il pensait difficile de faire modifier la cotisation étant donné que les statuts ont été approuvés, et a demandé quel serait le devenir de l'association du Marais des Echets.

Monsieur le Maire a répondu que l'association du Marais des Echets poursuivra ses activités. Elle sera intégrée aux réflexions sur la création du Parc Naturel Régional de la Dombes, et qu'elle pourra faire part de ses observations à cette occasion.

Le Conseil Municipal a approuvé, par 20 voix pour et 1 abstention, l'adhésion, sous la réserve émise par Monsieur le Maire, et a désigné pour la représenter :

- membre titulaire: Marie-Chantal JOLIVET

- membre suppléant : Patricia DRAI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 heures.

### TABLEAU DES ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS BUDGET 2014

The second secon	Subvention de	Subvention	Subvention
ASSOCIATIONS	Fonctionnement	Exceptionnelle	TOTALE
Académie Cuivres en Dombes	750,00 €	- €	750,00 €
Académie de la Dombes	400,00 €	<b>-</b> €	400,00 €
ADIL de l'Ain	160,00 €	- €	160,00 €
Amicale des employés	3 100,00 €	- €	3 100,00 €
Communaux			
AMIDIA	1 800,00 €	- €	1 800,00 €
Anciens combattants	200,00€	- €	200,00 €
APE H. Deschamps	120,00€	- €	120,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	3 200,00 €	- €	3 200,00 €
Au bonheur échetois	1 800,00 €	- €	1 800,00 €
Chorale Chœur à Cœur	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
Club Rencontre et Loisirs	1 750,00 €	- €	1 750,00 €
Ecole E. Quinet	5 265,00 €	- €	5 265,00 €
Ecole mat. H. Deschamps	2 320,00 €	- €	2 320,00 €
Assoc. Amicale Ecole Primaire H.DESCHAMPS	5 103,00 €	- €	5 103,00 €
Assoc. Amicale Ecole Primaire H.DESCHAMPS (CRI)	450,00 €	- €	450,00 €
Assoc. Amicale Ecole Primaire H.DESCHAMPS	450,00 €	- €	450,00 €
Ecole J. De La Fontaine maternelle	864,00 €	- €	864,00 €
Ecole J. Fontaine primaire	1 809,00 €	<u>-</u> €	1 809,00 €
Ecole Mas Rillier maternelle	576,00 €	- €	576,00 €
Ecole Mas Rillier primaire	1 674,00 €	- €	1 674,00 €
Ecole O. Joly	2 192,00 €	- €	2 192,00 €
Football club du Mas Rillier	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
Gymnastique volontaire St Martin	300,00€	- €	300,00€
Institut Saint Joseph	51 057,00 €	- €	51 057,00 €
Jeunes sapeurs pompiers	1 000,00 €	<b>-</b> E	1 000,00 €
La Prévention Routière	400,00€	- €	400,00€
Assoc. La Riveraine Miribelane	1 600,00 €	- €	1 600,00 €
Echo des Echets	600,00€	- €	600,00€
les ailes de l'Ain	160,00 €	- €	160,00€
Locataires des Prés Celestins	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
Assoc. Miribel Cotière Athlétisme	3 600,00 €	- €	3 600,00 €
Assoc. Miribel Horse Team	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
Assoc. Miribel Tennis de table	2 200,00 €	- €	2 200,00 €
Miribel V.T.T.	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
Moto club du Mas Rillier	3 500,00 €	- €	3 500,00 €
SAP Mas Rillier primaire	120,00€	- €	120,00€

Section Akido Miribel	500,00 €		500,00€
Sou des écoles du Centre	120,00 €	magas a saa a saa waxa a saa ahaa ka ka ahaa ka ——————————————————————————————————	120,00€
U.N.C.A.F.N	200,00€	AMERICAN TO ALLES AND ALLE	200,00 €
Assoc. Sou des écoles du Centre (ex. USEP Centre)	800,00 €	амения не положения в отполнить и или и и и и и и и и и и и и и и и и	800,00€
Assoc. Amicale Ecole primaire H. Deschamps	2 620,00 €	<ul> <li>€</li> </ul>	2 620,00 €
C.A.S. la Cotière	€	800,00 €	800,00 €
Amicale Boules de Miribel	320,00 €	macent discretization (proposed parts) (proposed reconstruction of proposed parts) (proposed parts) (propose	320,00 €
TOTAL	112 580,00 €	1 800,00 €	114 380,00 €